

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_16

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX (Départ à 20h54) – Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER – Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Objet :

**Cession d'une
parcelle rue
Parmentier**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Et que la convocation avait été faite le

30 mars 2022

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC
Colette GARRIGUES – Alain DESMARS

Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de M. DUSCH Killian et Mme ALLETZ Elodie résidents au 31, rue Parmentier. Ce chemin fermé au public ne présente aujourd'hui aucun intérêt pour la commune.

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2021-44210 40720 en date du 02 juin 2021 a été arrêtée à 890 €.

Section cadastrale	Numéro cadastral	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
BN	(plan d'arpentage en cours)	81 m ²	81 m ²	UBa1	COMMUNE TRIGNAC	Mr DUSCH et Mme ALLETZ	Cession pour 891 € (soit 11 € le m ²) + frais d'acte à charge de M. DUSCH et Mme ALLETZ

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_16-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 29 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et Mr DUSCH et Mme ALLETZ.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/04/2022 éfet le :
Reçu en préfecture le 19/04/2022 éfet le :
Affiché le 19/04/2022 le : **SLOW**
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_16-DE